

# REGLEMENT DU PRIX DE LA JEUNE ENTREPRISE

[www.entrepreneuriales.com](http://www.entrepreneuriales.com)  
info@upe06.com – 04 92 27 27 82

## **Article 1 Présentation**

---

L'Union Pour l'Entreprise des Alpes Maritimes œuvre au rapprochement entre le monde économique et l'enseignement supérieur. Cette volonté s'inscrit dans un ensemble de démarches communes élaborées depuis quelques années pour améliorer l'insertion professionnelle des étudiants.

Le « Prix de la Jeune Entreprise » a pour objet de récompenser et d'aider à la concrétisation les projets de création d'entreprise présentés par des étudiants ou diplômés de l'enseignement supérieur. Il se veut être un encouragement significatif attribué à des étudiants ou jeunes diplômés sensibilisés à la création d'entreprise.

Pour tout complément d'informations vous pouvez nous contacter :

- Par téléphone au 04 92 27 27 82
- Par mail à [info@upe06.com](mailto:info@upe06.com)
- Sur Internet à l'adresse suivante : [www.entrepreneuriales.com](http://www.entrepreneuriales.com)

## **Article 2 Eligibilité des projets**

---

Sont éligibles les projets de création d'entreprise, en cours ou ayant abouti,

- Proposés par des étudiants inscrits au sein d'un établissement de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire en cours (2019/2020)
- Proposés par des diplômés pour les années universitaires 2015/2016 à 2018/2019

Les projets présentés dans le cadre de ce concours devront impérativement respecter les lois et règlements en vigueur et ne pas être contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Par entreprise existante on retiendra celles de moins de 2 ans d'existence.

La participation est matérialisée par l'envoi d'un dossier.

## **Article 3 Modalités de sélection**

---

### **Article 3-1 Présélection**

Les dossiers de participation feront l'objet d'une sélection par le comité de pilotage qui distinguera les 3 meilleurs projets qui participeront au jury final. Les dossiers seront analysés selon une grille visant à contrôler le respect de la méthodologie, l'originalité et le réalisme de l'idée de produit ou service à commercialiser au regard des critères du marché, la cohérence des chiffres prévisionnels, la présentation...

### **Article 3-2 Jury final**

Les 3 projets sélectionnés seront présentés par les porteurs au jury final le **28 novembre 2019** lors du salon des « Entrepreneariales » dans le cadre des *Rendez-vous UPE06/Université* : « **Prix de la Jeune Entreprise 2019 - convaincre en 10 minutes** »

Il s'agira pour chaque porteur ou groupe porteur de « défendre » oralement son projet et faire la preuve de son intérêt et de sa fiabilité. Il est demandé aux candidats un diaporama synthétique du projet permettant d'en mesurer la faisabilité et d'en apprécier la valeur ajoutée commerciale.

### **Article 3-3 Composition du jury**

Il est constitué par des personnalités désignées par l'UPE06 reconnues pour leurs initiatives et efforts en faveur du rapprochement UPE06 et Université, ainsi que de spécialistes de l'entreprise et de son accompagnement dans les domaines technologiques, marketing, finance...

### **Article 3-4 Critères de sélection**

Les projets seront évalués en fonction des critères suivants :

- Qualité de la démarche suivie, du travail réalisé ou des actions mises en place, particulièrement pour l'approche du marché
- Caractère innovant du projet
- Caractère réaliste du projet et potentialités de marché
- Qualité du dossier de participation ou du plan d'affaire remis
- Perspectives de concrétisation ou, pour les projets concrétisés, indicateurs tels que chiffre d'affaires réalisé, emplois générés et perspectives de développement
- Qualité et conviction de la présentation orale pour les candidats

D'autres critères pourront être pris en compte tels que l'originalité du projet, son intérêt pour le développement économique local, l'effort de recherche de compétences complémentaires...

### **Article 4 Modalités de candidature**

---

- La candidature à l'appel à projet du « Prix de la Jeune Entreprise » est gratuite.
- Pour candidater à cet appel à projet, doit être transmis, par email ou par courrier, l'ensemble des éléments suivants :
  - o Dossier d'inscription type accompagné du (des) CV(s) du (des) porteur(s) de projet (téléchargeable sur <http://www.entreprenariales.com/> ou à demander par mail à [info@upe06.com](mailto:info@upe06.com))
  - o La déclaration sur l'honneur dûment complétée et signée (Annexe 1 du présent règlement téléchargeable sur <http://www.entreprenariales.com/> ou à demander par mail à [info@upe06.com](mailto:info@upe06.com))
  - o L'autorisation d'utilisation d'image dûment complétée et signée (Annexe 2 du présent règlement téléchargeable sur <http://www.entreprenariales.com/> ou à demander par mail à [info@upe06.com](mailto:info@upe06.com))

Dossier de participation à renvoyer par courrier à l'adresse suivante :

**UPE 06**  
**CAP VAR - Bât C2 - Av. Guynemer**  
**06700 SAINT LAURENT DU VAR**  
**Contact : Loriane GELY**

Ou par mail à l'adresse suivante :

**Mail : [info@upe06.com](mailto:info@upe06.com)**  
**Tél : 04 92 27 27 82**

Le jury sera sensible au caractère clair et concis du dossier de candidature. Les dossiers ne seront pas restitués aux candidats à l'issue du concours.

Chaque candidat sera informé par téléphone et/ou par mail de sa présélection pour le jury final au plus tard le 22 novembre 2019.

## **Article 5 Nature des prix**

---

Le 1<sup>er</sup> prix correspond à une dotation financière de 1500 euros financé par LA CAISSE D'EPARGNE CÔTE D'AZUR.

L'entreprise ORANGE remettra également 3 prix (Objet connecté type Ipad, montre connectée... - à définir).

Chaque finaliste se verra remettre un carnet de « Chèques Conseil » par nos partenaires, DEV-HELP et l'UCC GRAND SUD, qui leur permettra de bénéficier de conseils gratuits par des professionnels partenaires pour les aider dans la création de leur entreprise.

## **Article 6 Remise des prix**

---

La remise des prix donne lieu à une cérémonie officielle qui se déroulera le 28 novembre 2019 au salon des « Entrepreneariales » au stade de Nice, l'Allianz Riviera, en présence des partenaires et du monde économique et de l'enseignement supérieur.

## **Article 7 Calendrier prévisionnel**

---

Lancement du concours : 10 octobre 2019

Date limite de dépôt des dossiers : 08 novembre 2019

Présentation au jury final et Remise des prix : 28 novembre 2019

Le calendrier détaillé ci-dessus est prévisionnel. Il pourra faire l'objet de modifications.

## **Article 8 Confidentialité**

---

Le contenu des dossiers de candidature et les délibérations du jury restent confidentiels.

Les organisateurs se réservent le droit de diffuser une information sur les entreprises sélectionnées (*citation des entreprises, présentation de leur démarche etc..*) lors de manifestations en rapport avec le concours dans le respect des dispositions de l'alinéa précédent.

Les lauréats autorisent l'UPE06 à utiliser leur nom et le nom de l'entreprise dans toute manifestation publique ou promotionnelle liée au concours sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits.

## **Article 9 Obligations**

---

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Les organisateurs se réservent en cas de force majeure, le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler la présente opération. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le comité de pilotage se réserve le droit de trancher tout litige concernant les contestations et l'interprétation liées au présent concours.

## ANNEXE 1 DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

demeurant au

atteste sur l'honneur de l'exactitude et la véracité des informations fournies dans mon dossier de candidature.

Je sais que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le, , à

**Bon pour accord & Signature**

## ANNEXE 2

### AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Je soussigné(e),  
Nom/Prénoms :

Fonction :

Né(e) :

Le / à :

Demeurant :

Déclare et garantis avoir tous pouvoirs et qualité pour m'engager dans les termes des autorisations ci-après :

#### 1. AUTORISATION DE ME PHOTOGRAPHER ET FILMER

Autorise Les ENTREPRENARIALES, situées avenue Guynemer – Entrée C2 – Cap Var à Saint-Laurent du Var (06700), à me photographier et me filmer.

#### 2. AUTORISATION D'UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES ET FILMS

Autorise Les ENTREPRENARIALES, de même que toute personne physique ou morale autorisée par LES ENTREPRENARIALES, à reproduire et exploiter mon image et l'utiliser pour leur communication interne (salariés) et externe à toutes fins promotionnelles, publicitaires ou de relations publiques.

**Définition de l'utilisation pour la communication interne et externe des ENTREPRENARIALES :**

Utilisation de mon image à partir de ces photographies ou films dans le monde entier, impliquant la possibilité de reproduire, représenter et communiquer au public mon image à partir de ces photographies ou films, en tous formats, et dans tous rapports de cadrage, sans limitation du nombre d'exemplaires et de diffusions, sous toute forme et sur tous supports connus et inconnus à ce jour, notamment les différents supports et médias couvrant l'appel à projet (film, photographies publications papier, site Internet et plateformes des réseaux sociaux des ENTREPRENARIALES ou de l'UPE06).

**Définition de la durée de l'autorisation :** A compter de sa date de signature, la présente autorisation est consentie pour une période de cinq (5) ans. À l'expiration de cette première durée, la présente autorisation se renouvellera par tacite reconduction sauf dénonciation avant le terme de cette période. La dénonciation aux ENTREPRENARIALES doit s'effectuer à l'attention du Président des ENTREPRENARIALES, par lettre recommandée avec avis de réception.

**3. LÉGENDES POUR L'UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES ET FILMS**

Autorise LES ENTREPRENARIALES à utiliser mon nom patronymique ainsi que mon prénom et à rappeler les circonstances de la prise des photographies ou des films, afin de rédiger de courtes légendes ou des rédactionnels accompagnants les photographies ou les films. Les données à caractère personnel recueillies dans le présent document seront à tout moment et en toutes circonstances utilisées dans le strict respect de la présente autorisation. Ces données sont exclusivement destinées aux ENTREPRENARIALES. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition que vous pouvez exercer à tout moment auprès des ENTREPRENARIALES par email : [info@upe06.com](mailto:info@upe06.com)

**La présente autorisation est consentie à titre gratuit sans que le signataire de la présente puisse prétendre à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.**

Fait le \_\_\_\_\_ , à \_\_\_\_\_

**Bon pour accord & signature**